



Conseil économique et social

Distr. générale
19 août 2011

Français seulement

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

155^e session

Genève, 15–18 novembre 2011

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1997 – Considération de projet de rectificatif
au texte français de l'accord**

Proposition de rectificatif 2 à au texte français de l'accord

Note du secrétariat *

Le texte reproduit ci-après a été préparé par le secrétariat en vue d'aligner le texte français de l'accord (ECE/RCTE/CONF/4, ECE/RCTE/CONF/4/Amend.1 and ECE/RCTE/CONF/4/Amend.2) au texte anglais. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif de l'accord de 1997 (AC.4).

* Conformément au programme de travail pour 2010-2014 du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/208, para. 106 and ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial élabore, harmonise et actualise les Règlements, afin d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

Remplacer les mots "règlement(s)" par "règle(s)" dans tout le texte de l'accord.
